

# SNUipp Val d'Oise

## Infos



n° 128 mars 2009

### SNUipp Val d'Oise Info

Bulletin mensuel du Syndicat National Unitaire  
des instituteurs, professeurs des écoles et p.e.g.c. section du Val d'Oise  
Maison des Syndicats 95014 CERGY CEDEX

1210SO7630 ISSN 1252-9915 Dir de pub. J-P MAURICE

Prix de vente au numéro : 0,5 euro Imprimé par nos soins  
Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp Val d'Oise. Conformément à la loi du  
6.01.1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au  
SNUipp Val d'Oise 26 rue Francis Combe 95014 CERGY CEDEX

Cergy CDIS



PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Dispensé de timbrage

Déposé le mardi 2 mars 2009

## La grande absente et l'impossible équation

Le « sommet social » organisé par le Président de la République reste très loin de ce qui serait nécessaire pour faire face à la crise et répondre aux attentes exprimées à travers la mobilisation du 29 janvier : il a choisi de maintenir le cap de sa politique économique et sociale, multipliant les cadeaux au MEDEF, refusant toute perspective de changement en jouant la stratégie du pourrissement dans tous les conflits sociaux.

**Quant à la Fonction Publique c'est la grande absente de ce sommet** (la FSU sa première organisation syndicale n'était même pas conviée !). Le Président et son gouvernement s'obstinent à maintenir les suppressions de postes, et préfèrent développer le recours aux emplois précaires pour faire face aux besoins.

Et l'on ne peut que constater aussi l'absence de toute prise en compte des revendications mises en avant par la mobilisation des enseignants, des parents, des étudiants... La réforme du recrutement et de la formation des enseignants montre les ravages d'une politique principalement axée sur une réduction des coûts. Depuis début février, les appels à la grève dans les universités, IUUFM compris, se sont multipliés (voir page 4 et 5). Les premiers éléments de carte scolaire démontrent, s'il en était besoin, l'inconséquence des suppressions de postes dans le primaire. RASED, scolarisation des 2 ans, décharge de directions, remplacement, formation continue...

La rentrée 2009 s'annonce sous de noires auspices.

Comment assumer l'arrivée de 1103 élèves supplémentaires dans les écoles du Val d'Oise à la rentrée 2009 avec seulement une dotation de 10 postes d'enseignants ? **C'est l'impossible équation que doit résoudre notre inspectrice d'académie au mois de mars.** Cela annonce de nouvelles dégradations des conditions de scolarisation des élèves et des conditions de travail des enseignants.

Il est scandaleux que l'éducation soit d'abord considérée comme un coût insupportable en oubliant qu'elle est un investissement, cela au moment même où la crise renforce la nécessité de services publics présents partout et d'investissements d'ampleur en matière d'éducation, de formation, de recherche, de santé... Décidément, face à la gravité de la situation économique et sociale et à la force des attentes exprimées par les mouvements sociaux le gouvernement tente de s'accrocher aux vieux dogmes du libéralisme et de la richesse des entreprises plutôt que de répondre aux réels besoins du pays.

Les premiers signes d'inflexion de cette politique, y compris l'issue heureuse qui semble se dessiner en Guadeloupe au moment où sont écrites ces lignes, doivent nous encourager à amplifier la mobilisation dans tous les secteurs et à porter haut et fort toutes nos revendications le 19 mars.

27 février 2009

kamel Ould Bouali  
Secrétaire départemental du SNUipp 95

**19 mars 2009 : grève  
tous ensemble, pour l'école  
et les services publics !**

### Sommaire

Edito	p 1	Mouvement 2009	p 6
Grève du 19 mars	p 2	RASED	p 7
Carte scolaire	p 3	Pétition	p 8
Recrutement et formation	p 4-5		

Ce bulletin est adressé aux syndiqués  
et aux écoles du département.

## Mouvement à TD

### Permanences spéciales

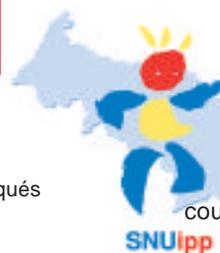
mercredi 18 mars

mercredi 25 mars

mercredi 1 avril

et bien-sûr

01303282188 ou [snu95@snuipp.fr](mailto:snu95@snuipp.fr)



SNUipp FSU  
Val d'Oise

Tél : 01 30 32 21 88

Fax : 01 30 32 39 12

courriel : [snu95@snuipp.fr](mailto:snu95@snuipp.fr)

site : <http://95.snuipp.fr>

# Grève du 19 mars : frapper encore plus fort !!!

## Organisations de la Fonction Publique

Nos organisations syndicales se retrouvent pleinement dans la déclaration commune interprofessionnelle du 9 février 2009 au soir. Après l'intervention du Président de la République, elles constatent également « que les réponses apportées restent loin des attentes et des exigences portées par la mobilisation du 29 janvier 2009 ».

S'agissant plus précisément de la Fonction Publique, aucune des revendications des personnels n'a été prise en compte. Au contraire le Président de la République a cherché à opposer public et privé.

Nos organisations s'inscrivent résolument dans la décision d'une nouvelle journée d'action interprofessionnelle pour le 19 mars prochain. Dans la perspective de la rencontre du 18 février 2009 et du nouveau rendez-vous unitaire du 23 février 2009, elles appellent d'ores et déjà les syndicats et les personnels à préparer cette journée de mobilisation, y compris par la grève et les manifestations, comme modalités d'actions.

Pour le champ de la Fonction Publique, elles s'adressent ce jour au Gouvernement pour exiger l'ouverture immédiate de négociations sur :

- L'arrêt de la politique aveugle de suppressions d'emplois et un moratoire immédiat sur celles contenues dans le budget 2009,
- l'augmentation significative de la valeur du point et la réévaluation de l'ensemble de la grille indiciaire pour améliorer la carrière des agents,
- le retrait de projets porteurs de lourds reculs pour la population et les personnels, et qui se traduisent notamment par des délocalisations et des fermetures massives de services de proximité, et l'aggravation des conditions de travail,
- les moyens nécessaires à la pérennisation du financement des missions publiques en lieu et place de l'actuelle politique d'austérité imposée aux services de l'Etat, aux collectivités locales et aux établissements hospitaliers.

Face à la révision générale des politiques publiques (RGPP), elles rappellent leur détermination pour le développement de services publics de qualité, dotés de tous les moyens nécessaires pour répondre encore mieux aux besoins sociaux et de solidarité.

Dans le même état d'esprit que celui exprimé par l'intersyndicale interprofessionnelle, les Organisations Syndicales de la Fonction Publique appellent à poursuivre et développer les mobilisations dans les différents secteurs. Elles apportent leur soutien aux revendications des organisations syndicales de la Fonction Publique dans les DOM.

**CGT - CFDT - FO - FSU - UNSA - CFTC - CGC - SOLIDAIRES**

## S.M.A. : dur, dur...

En grande difficulté pour mettre en place le service minimum d'accueil dans de nombreuses communes, le Ministère recourt à des expédients.

C'est avec stupéfaction que nous avons appris que plusieurs Inspecteurs d'Académie, s'étaient directement adressés aux étudiants en IUFM, parfois même aux lycéens « majeurs » ou encore aux retraités de l'Education nationale pour encadrer le SMA.

Un Inspecteur d'Académie s'est même autorisé à envoyer des listes nominatives de retraités aux mairies !

Le Ministre à court de solutions propose, quant à lui, de recourir aux parents d'élèves.

De telles pratiques sont inadmissibles. Elles confirment si besoin était que la loi sur le droit d'accueil, loin d'être un dispositif de dialogue social comme voudrait le faire croire le Ministre, sert avant tout à entraver le droit de grève des enseignants des écoles.

Le SNUipp-FSU est immédiatement intervenu auprès du ministère. Il prend acte de la réponse du recteur de l'Académie des Pays de Loire qui se démarque de telles pratiques.

**Le SNUipp rappelle qu'il demande l'abrogation de la loi sur le SMA.**

## Fédérations de l'Education

Les fédérations de l'Éducation FAEN, FERC-CGT, FNEC-FP-FO, FSU, SGEN-CFDT, SudÉducation, UNSA Éducation se félicitent de la déclaration interprofessionnelle du 9 février 2009.

Elles considèrent que les réponses apportées lors de l'intervention du Président de la République restent loin des attentes et des exigences portées par la mobilisation du 29 janvier 2009.

Dans le domaine de l'éducation, malgré la puissance de la grève, aucune réponse nouvelle n'a été apportée aux revendications : le Président de la République a au contraire maintenu intégralement les suppressions de postes et les orientations contestées de sa politique et a caricaturé à la fois les revendications et la réalité, qu'il s'agisse de l'Université et de la Recherche ou des moyens consacrés à l'Éducation.

Dans le même temps les pressions sur les personnels et les tentatives de remise en cause du droit syndical se poursuivent.

C'est pourquoi les fédérations entendent s'inscrire pleinement dans la journée d'action du 19 mars et appellent les personnels à en assurer la réussite, notamment en préparant grèves et manifestations.

Elles appellent également à poursuivre les actions engagées et à prendre toutes les initiatives unitaires dans les départements et régions, en particulier à l'occasion des réunions des CTP, CDEN et CAEN.

Elles s'adressent solennellement au gouvernement :

pour que celui-ci renonce enfin à la totalité des suppressions de postes dans les enseignements scolaires et supérieur ainsi qu'à Jeunesse et Sports ;

pour qu'il réponde positivement et sans attendre à la mobilisation des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche.

## Assemblées Générales

Lieu et heure  
de la manifestation  
sur <http://95.snuipp.fr>



# Enquête carte scolaire 2009/2010

Les opérations de carte scolaire vont avoir lieu lors du CTPD du 20 mars. Un groupe de travail paritaire se tiendra le 10 mars pour préparer les travaux de cette commission. Nous avons besoin d'actualiser les données concernant votre école pour défendre au mieux ses spécificités au regard des règles collectives dans notre département.

Comment assumer l'arrivée de 1103 élèves supplémentaires dans les écoles du Val d'Oise à la rentrée 2009 avec seulement une dotation de 10 postes d'enseignants ? **C'est l'impossible équation que doit résoudre notre inspectrice d'académie au mois de mars.**

Vous pouvez nous faire part des évolutions constatées en remplissant l'enquête ci-jointe ou directement sur le site du SNUipp.  
<http://95.snuipp.fr/cartesco95.html>

<b>Ville :</b>	<b>circonscription :</b>
----------------	--------------------------

	maternelle	<b>ZEP</b>
Ecole	élémentaire	<b>REP</b>
	primaire (mat + elem)	

Tél. : ..... Courriel : .....

**Nombre de classes actuel :**

Décharge de direction : 0 0,25 0,50 1

Effectifs actuels	
2 ans	
3 ans	
4 ans	
5ans	
CP	
CE1	
CE2	
CM1	
CM2	
<b>TOTAL</b>	

Prévisions 2009-2010	
2 ans	
3ans	
4 ans	
5 ans	
CP	
CE1	
CE2	
CM1	
CM2	
<b>TOTAL</b>	

**Préparation  
de la rentrée  
2009-2010**

**CTPD**

**vendredi  
20 mars 2009**

### Renseignements complémentaires éventuels

(classes spécialisées CLIS, intégrations, scolarisation effective des moins de 3 ans, CLIN, constructions prévues, problèmes de locaux scolaires, évolution démographique particulière...)

-----

-----

-----

**Dans le travail de préparation, quelle(s) mesure(s) a (ont) été évoquée(s) par l'IEN**

(si demande d'ouverture ou de non-fermeture, arguments, point de vue de l'IEN)

-----

-----

-----

Retourner cette fiche, accompagnée de documents complémentaires éventuels au

**SNUipp Val d'Oise** Maison des syndicats 26, rue Francis Combe 95014 CERGY CEDEX

Fax : 01 30 32 39 12

Tél : 01 30 32 21 88

courriel : [snu95@snuipp.fr](mailto:snu95@snuipp.fr)

Enquête à transmettre impérativement avant le 15 mars  
 Ce document est téléchargeable sur <http://95.snuipp.fr>

## Mobilisations dans les IUFM et les universités

Depuis début février, les appels à la grève dans les universités, IUFM compris, se sont multipliés. Les personnels et les étudiants se mobilisent contre le projet de réforme du statut des enseignants chercheurs. La réforme du recrutement et de la formation des enseignants fait également partie de la plateforme des revendications.

Le 5 février, comme le 10 février de nombreuses manifestations se sont déroulées. Plusieurs milliers d'enseignants et d'étudiants ont défilé à Paris, Strasbourg, Amiens, Brest, Dijon, Grenoble, le Mans, Lille, Limoges, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Perpignan, Poitiers, Orléans, Pau, Rennes, Rouen, Toulouse et Tours. Dans la plupart de ces cortèges, les IUFM étaient fortement représentés.

La FSU est intervenue, à plusieurs reprises, auprès du ministère pour demander le report de la réforme du recrutement et de la formation des enseignants.

### Que prévoit le projet de réforme ?

- Lors de la 2<sup>e</sup> année, les étudiants doivent à la fois se préparer au concours (avec des épreuves en janvier et en juin) et obtenir un master exigeant, comportant un mémoire de recherche.
- Durant le master, en 2<sup>e</sup> année, il y a un stage en responsabilité d'un mois au maximum, mais ce n'est même pas obligatoire, et en tout cas, largement insuffisant pour se préparer au métier.
- Les possibilités d'intervention des professionnels dans la formation initiale diminuent.
- La formation par alternance après la réussite au concours disparaît. Les lauréats ont aussitôt en charge une classe à plein temps, de septembre à juin, sans véritable accompagnement !
- La ségrégation sociale est aggravée en raison de l'allongement des études d'une année non rémunérée (bac + 5).

- Le nombre de semaines de stage de formation initiale étant divisé par 3, cela diminue d'autant les possibilités de formation continue pour les maîtres titulaires.

- La concurrence entre universités instituera l'inégalité territoriale et videra les IUFM.

**Les défauts de la formation actuelle (insuffisante prise en compte des gestes professionnels, des besoins des praticiens et coupure entre la pratique et les connaissances censées l'éclairer) vont être amplifiés jusqu'à la caricature. Nous voulons bien une réforme, mais surtout pas celle-là !**

En outre, tous les personnels de l'IUFM sont menacés par les conséquences des décisions en cours :

- suppressions d'emplois d'enseignants et d'agents techniques et administratifs,
- disparition des enseignants en service partagé (maîtres formateurs), menaces sur le service des enseignants-chercheurs,
- menace sur l'existence des sites départementaux et de réaffectation de celui de Cergy...

De nombreuses craintes se posent également sur le devenir des IMF, le vivier de candidats, la possibilité de recrutement de contractuels, les décharges de direction des 4 classes...  
*L'avenir de la formation des maîtres c'est au bout du compte l'avenir de l'École publique !*

### Pétition formation des maîtres :

**Pour une formation professionnelle universitaire digne de ce nom !**

**signez la pétition en ligne sur <http://95.snuipp.fr/spip.php?article1108>**

## Journée maîtres formateurs

**mercredi 18 mars 2009**

**12 rue Cabanis – 75014 Paris**

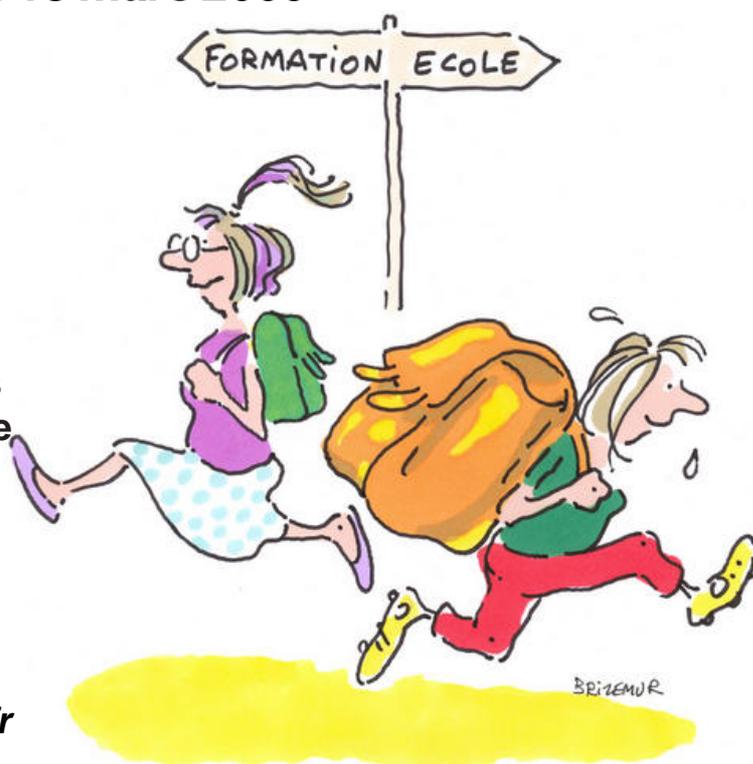
**Quelle place pour les PEMF  
dans l'actuelle / la future  
formation des maîtres?**

Jean-Louis Auduc,  
Directeur adjoint de l'IUFM de Créteil

**Mastérisation : recul ou progrès  
pour la formation professionnelle  
des enseignants?**

Patrick Baranger,  
Directeur de l'IUFM de Lorraine,  
Président de la CDIUFM

**Informations et inscriptions :  
01 30 32 21 88 ou [snu95@snuipp.fr](mailto:snu95@snuipp.fr)**



## Formation des professeurs : parents d'élèves, si vous saviez...

Le projet de réforme de la formation des maîtres entraînera un dramatique recul pour notre école publique. Qu'on en juge !

**Aujourd'hui, après la licence et une année de préparation du concours, les lauréats ont le statut de professeur stagiaire. Ils sont rémunérés durant leur cinquième année d'étude et leur formation se déroule en alternance dans des écoles internes d'universités, les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) et dans des établissements scolaires.**

C'est ainsi que les futurs professeurs des écoles se voient confier des élèves, en pleine responsabilité, lors de stages occupant un tiers de l'année, dans trois classes différentes.

Ce n'est pas parfait. Cette formation est trop courte, elle souffre d'une insuffisante prise en compte des gestes professionnels, d'une trop faible articulation entre la pratique et les apports qui l'éclairent (savoirs disciplinaires, didactique, pédagogie, psychologie, sociologie, histoire de l'école...).

Nous ne nous satisfaisons donc pas du statu quo : il faudrait concevoir une formation professionnelle plus longue, qui donne toute sa place à la formation universitaire et joue à fond la carte de l'alternance.

Fallait-il donc rayer d'un trait de plume le système actuel, sans aucune évaluation préalable, et le remplacer aussi vite par un autre, différent et sans équivalent ailleurs ? Qu'il faille dispenser une formation disciplinaire de large spectre aux futurs enseignants dans les deux années suivant la licence pour les rendre capables d'intégrer de nouvelles connaissances dans leur enseignement tout au long de leur carrière, cela fait consensus. Qu'il faille renforcer leur formation sur les plans didactique et pédagogique, cela aussi est incontestable. Et que l'on reconnaisse ce plus haut niveau de formation par la délivrance d'un master en est une suite logique.

Mais la condition impérative pour que cela soit possible, c'est le maintien de la formation par alternance. Or ce n'est pas du tout ce que prévoit le nouveau dispositif, applicable dès septembre. Pendant leur formation, les étudiants ne disposeront au mieux que d'un mois de stage pour s'exercer au métier, mais tous n'en bénéficieront pas car il n'est pas obligatoire d'en prévoir dans le cursus. Et comment le pourrait-on quand le ministère promet 40 000 stages pour... 150 000 étudiants ? Heureusement d'ailleurs pour les rectorats, bien incapables de répondre à la demande, notamment dans les académies qui ont le plus de candidats.

Et même quand les étudiants auront un stage, leur obsession légitime sera de réussir le concours : ses épreuves se situent en janvier et juin de la 2e année de master. Et il est évident que leur préparation empêchera aussi de s'engager dans les recherches qu'exige le mémoire de master. Ensuite, après cette « formation », les débutants devront assurer seuls, sans accompagnement véritable, un enseignement à plein temps à l'année.

Ainsi le professeur des écoles qui aura fait un stage d'un mois (dans le meilleur des cas) au CM1 pourra se voir confier, sans expérience préalable, un CP ou une classe de maternelle ! Et le jeune professeur de maths ou d'histoire qui aura pu s'entraîner quelques heures (mais pas toujours) dans une classe de 1re devra enseigner d'emblée à cinq ou six classes allant de la 6e à la 3e dans un collège de banlieue ! Premiers pas inoubliables dans le métier... Donnerait-on le permis de conduire à des candidats qui n'auraient jamais pris le volant ? Que dirait-on d'une formation d'infirmières qui apprendraient dans les livres à faire les piqûres ?

C'est pourtant ce que le ministère s'apprête à décréter. Les conséquences sont hélas prévisibles : les débutants auront du mal à gérer la classe et, malgré eux, ils mettront souvent leurs élèves en difficulté. Les inspecteurs et les chefs d'établissement seront submergés de plaintes, le pourcentage de démissionnaires augmentera, on créera des « cellules de soutien psychologique »...

Cette réforme réussit par ailleurs le tour de force de susciter simultanément de légitimes inquiétudes quant au niveau de maîtrise des disciplines par les futurs enseignants, notamment en raison d'une conception hybride des épreuves des concours. La réduction de leur nombre (pour faire des économies) empêchera de s'assurer que les lauréats maîtrisent bien les savoirs et compétences nécessaires pour enseigner les disciplines scolaires. Le comble est atteint avec le concours de professeurs des écoles, qui n'aura plus d'épreuve pour vérifier de façon fiable leur capacité à enseigner le français !

Enseigner est un métier qui s'apprend, et qui s'apprend continuellement,

en même temps qu'une fonction sociale qui exige une permanente mise à jour des connaissances. Or, non seulement le projet ne dit rien de la formation continue des professeurs du secondaire, déjà si restreinte, mais il la met en péril dans le primaire. En effet, actuellement, les professeurs des écoles peuvent bénéficier de la formation continue parce que, lors des stages de formation initiale, leurs jeunes collègues les remplacent dans leur classe. En divisant par trois la durée de ces stages, on anéantit la formation continue. On tourne le dos aux conditions du progrès de l'école.

La logique globale semble d'abord budgétaire : la suppression du statut de fonctionnaire stagiaire rémunéré équivaut à un plan social de 20 000 postes. Ce sera aux familles de payer les études... Du moins, celles qui le pourront. Cette logique est injuste.

Mais le projet met aussi à mal l'égalité territoriale. Le caractère national des concours est fragilisé, dans les départements ruraux, l'existence des sites IUFM installés dans les anciennes Ecoles normales est menacée et le gouvernement a engagé les universités dans une concurrence sauvage : on ne peut plus être sûr qu'on formera les mêmes enseignants d'une région à l'autre ou au sein d'une même région tant les conceptions du métier varient d'un projet à l'autre. Est ainsi en train de se rompre le lien consubstantiel établi depuis Jules Ferry entre l'école, les maîtres et la République, celui d'une formation définie et maîtrisée par l'Etat. Nous assistons à la dénationalisation de la formation des maîtres, le cœur de l'école publique.

Pourquoi les citoyens ne sont-ils pas informés de cette réforme essentielle ? Pourquoi le Parlement n'en est-il pas saisi ?

Depuis l'automne, ce projet fait l'unanimité contre lui. La plupart des universités ont demandé un moratoire pour permettre que s'engage une négociation sérieuse autour d'une vraie réforme, plus nécessaire que jamais, à un moment où le métier est de plus en plus difficile. Mais elles ne sont pas entendues.

Pour l'instant, cette obstination a un résultat évident : la pagaille dans le monde universitaire. Le retour des projets de master est imposé pour le 15 février, mais les dernières précisions du ministère datent du 15 janvier et les textes officiels sur les épreuves des concours ne sont toujours pas parus...

Que faire devant tant d'irresponsabilité et tant d'irrespect envers les acteurs de la formation ?

Au regard des délais, il n'y a plus d'autre solution : les parents d'élèves, appuyés par les parlementaires et les élus locaux attachés à la qualité de notre école, doivent demander l'arrêt d'urgence de ce train fou. Nous en sommes convaincus, le gouvernement devra alors cesser de s'entêter et retirer sa « réforme », maintenir une année de plus les concours actuels, prendre le temps d'évaluer l'existant et organiser l'indispensable négociation.

C'est l'esprit républicain et c'est le simple bon sens. Mais il faut agir vite.

---

Sylvie Clabecq, professeur IUFM Pays de Loire, université de Nantes  
 Guy Couarraze, président de l'université Paris-Sud-XI ;  
 Claudine Garcia-Deban, professeur des universités, IUFM de Midi-Pyrénées, université Toulouse-II-Le Mirail ;  
 Sylvain Grandserre, professeur des écoles, directeur (Seine-Maritime), prix Louis Cros 2007 ;  
 Hervé Hamon, écrivain, auteur de « Tant qu'il y aura des profs » ;  
 Jean-Jacques Hazan, président de la Fédération des conseils de parents d'élèves de l'école publique ;  
 Philippe Joutard, historien, ancien recteur ;  
 Jean-Pierre Kahane, mathématicien, membre de l'Académie des sciences ;  
 Georges Molinié, président de l'université Paris-IV (Sorbonne) ;  
 André Ouzoulias, professeur agrégé, IUFM de Versailles, université de Cergy-Pontoise ;  
 Sylvie Plane, professeur des universités, IUFM de Paris, université Paris-IV.

*Tribune publiée dans : Le Monde du 10 février 2009.*

# Mouvement intra départemental... ce qui change

## Nombre de vœux

Le nombre de vœux possible passe à 30 (même pour les prioritaires) avec toujours 8 vœux géographiques obligatoires.

Cela réduit considérablement les possibilités des collègues prioritaires (mesures de cartes scolaires) qui pouvaient formuler jusqu'à 59 vœux l'an dernier.

Pour les collègues à titre provisoire, il est toujours recommandé de faire 8 vœux géographiques sur les 30 possibilités.

Cela réduit à 22 le nombre de postes précis susceptibles d'être demandés. Les collègues qui ne respectent pas cette contrainte et qui ne pourront pas être affectés en fonction des vœux formulés passeront en fin de mouvement à TP.

Plus un collègue a de possibilités de choisir des vœux, plus le poste obtenu répond aux critères hiérarchisés de ce collègue dans le choix des écoles (géographique, niveau, projet particulier, facilité d'accès...). Inversement, plus le nombre de vœux est réduit, moins le poste obtenu répond à l'ensemble de ses critères. Au final cela risque de favoriser une tendance à participer plus régulièrement au mouvement ce qui ne va pas dans le sens d'une plus grande stabilité des équipes. De plus cette réduction de vœux est particulièrement pénalisante pour les collègues à TP car le mode d'affectation sur vœux géographique écarte tout choix d'école. Elle est aussi profondément inégalitaire pour les collègues touchés par une mesure de carte scolaire qui se voient contraints de participer au mouvement mais au final avec moins de possibilités de vœux que les autres collègues...

## Titulaires 1ère et 2ème année

L'Inspectrice d'Académie renouvelle sa volonté d'accompagnement des néo-titulaires sur deux ans. L'idée est également de permettre aux collègues T1 de se stabiliser dans les équipes tout en maintenant un équilibre lié à leur répartition sur le département. Le mouvement concernant les T1 et T2 va donc se dérouler en deux temps :

### Affectations des T1

Dans un premier temps, l'IA souhaite réserver autant de postes que de collègues T1 sortant d'IUFM, comme cela avait été fait l'an dernier. Une pré-affectation en mai sur les circonscriptions est envisagée, puis serait suivie d'une affectation sur les postes ou couplages de postes sur la circonscription obtenue. Les IEN proposeraient des postes réservés (postes vacants après le TD) qui seront attribués au barème au sein de chaque circonscription.

### Affectations de T2

Dans un second temps, les T1 actuels qui souhaiteraient rester sur leur poste pourraient demander à y être reconduits à condition que cette école figure en premier vœu dans la liste des postes formulée au mouvement à titre définitif.

Cette reconduction serait accordée, sous réserve que le poste soit vacant (après les résultats du TD) et non réservé pour un nouveau T1. Des reconductions hors ZEP pour les T2 pourraient ainsi être accordées.

Dans la réalité, il ne devrait y avoir que très peu de possibilités de reconductions. En effet, la priorité affichée est, tout d'abord, de réserver les postes aux stagiaires sortants de l'IUFM.

Les collègues qui ont exercé durant leur première année sur un poste fractionné ont eux aussi, la possibilité de demander leurs postes. Dans la rédaction de leur fiche de vœux, il faudra indiquer les deux postes occupés pendant l'année en vœu 1 et/ou vœu 2.

Saisie des vœux  
25 mars - 6 avril  
sur Iprof

Nous avons souligné que cela représentait une augmentation significative du nombre de postes réservés au titre provisoire.

Cela aurait un impact important sur le mouvement des T3, T4...

Il faut réinterroger le fonctionnement du mouvement dans son ensemble et l'entrée dans le métier ne peut être réduite à une question de mouvement.

Nous avons réaffirmé l'exigence d'un accompagnement renforcé par des équipes de circonscription, d'une formation initiale et continuée....

## Barème

L'IA souhaite clarifier les éléments de barème en distinguant des éléments de base (AGS, points enfants, points stabilité) et ceux liés à des bonifications particulières (points ZEP et points direction ou postes spécifiques).

### Points de stabilité

Le mode de calcul actuel des points de stabilité ne prend pas en compte de manière suffisamment modulée la durée effective de cette stabilité. L'objectif affiché est d'assurer une stabilité d'équipe de l'ordre de trois ans en donnant un bonus de points après 3 ans d'exercice consécutif sur un même poste à TD.

L'IA a répondu favorablement à la demande du SNUipp de maintenir les points de stabilité sur la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> année afin de marquer nettement la différence entre le TD et le TP.

**Points de stabilité dans le poste : 1 an = 1 point, 2 ans = 2 points, 3, 4 ou 5 ans = 5 points, 6 ans et + = 7 pts.**

### ZEP / REP

Même logique que les points de stabilité dans le poste.

**Points de stabilité dans le poste : 1 an = 1 point, 2 ans = 2 points, 3, 4 ou 5 ans = 5 points, 6 ans et + = 7 pts.**

Le SNUipp est intervenu une nouvelle fois pour demander l'attribution de points ZEP pour les enseignants du RASED et pour les intégrés dans le département. Nous réitérons cette demande depuis plusieurs années, et il n'est pas compréhensible que ces personnels soient écartés de cette bonification. L'IA a décidé d'annuler le bénéfice des points ZEP / REP lorsqu'il y a interruption : congé formation, congé parental. Précédemment, le calcul de ces points était suspendu.

Cela marque un recul en terme de droit. Nous avons proposé de moduler cette règle en fonction de la durée du congé parental, nous attendons la réponse de l'IA.

### Direction

Dans les éléments de base du barème figure la stabilité sur le poste actuellement occupé à titre définitif. De plus, jusqu'à présent tous les services de direction même les services d'intérim étaient pris en compte dans la bonification supplémentaire. A partir de cette année l'IA décide de ne prendre en compte que les intérim effectués lors des 3 années précédentes et de supprimer tous les points d'intérim une fois l'affectation à TD obtenue.

Cette nouvelle modalité ignore le parcours de chacun avant l'installation sur un poste à TD. Des collègues exercent parfois pendant plusieurs années sur des postes à TP car ces postes non pourvus ne sont pas vacants. Dès l'obtention du poste à TD, cette nouvelle modalité effacera donc tous les services antérieurs. Ainsi la nomination à TD remet les compteurs à zéro.

Ces changements sont porteurs d'injustices et d'inégalités car l'objet de cette bonification est de prendre en compte les services effectués sur des postes de direction indépendamment du caractère définitif ou provisoire de la nomination. Nous avons rappelé que la continuité de la mission devait être valorisée et qu'il était important de conserver le bénéfice de ces points d'intérim.

Résultats  
CAPD 19 mai

# RASED : note de service sur la mission des enseignants

Le ministère vient de publier la note de service que SNUipp, SE et Sgen avaient exigée lors de la première réunion du groupe de travail « difficulté scolaire ». Le titre de la note de service indique sans ambiguïté que les enseignants E et G concernés seront affectés à un RASED.

De plus elle apporte plusieurs précisions que nous avons demandées à la suite du courrier du ministre : les maîtres spécialisés concernés font bien partie du RASED, ils y sont affectés ; le temps de coordination et de synthèse est reconnu ; les modes d'intervention (observation dans la classe, prise en charge individuelle ou en petit groupe) sont conformes à la circulaire de 2002. En revanche le ministère a conservé différentes appréciations concernant notamment le lien avec l'aide personnalisée, la centration des interventions sur la grande difficulté scolaire persistante et la non prise en compte de la prévention.

Dans le cadre de la préparation de la carte scolaire, et dans l'objectif de la journée d'action interprofessionnelle du 19 mars, nous continuons **d'exiger le rétablissement des 3000 postes dont la suppression est prévue au budget.**

## Note de service du ministère

Objet : Missions des maîtres spécialisés affectés à un RASED exerçant leurs missions dans une ou deux écoles

Dans le premier degré, le traitement de la difficulté scolaire et la lutte contre l'échec scolaire constituent un des objectifs prioritaires du ministère de l'éducation nationale. Pour atteindre cet objectif, nous disposons désormais d'un dispositif complet qui, de l'organisation de la différenciation pédagogique au sein de la classe à l'action des centres spécialisés (centre d'action médico-sociale précoce, centres médico-psycho-pédagogiques, centres médico-pédagogiques), permet la prise en charge de tous les types de difficultés.

L'institution de l'aide personnalisée à la rentrée 2008, offre aux maîtres de nouvelles possibilités pour traiter eux-mêmes, en prolongement de la classe, un certain nombre de difficultés d'apprentissage qu'ils ne pouvaient auparavant prendre en charge efficacement. Les stages de remise à niveau pendant les vacances scolaires complètent par ailleurs le dispositif.

Ainsi, est-il apparu nécessaire d'adapter le fonctionnement du dispositif existant des réseaux d'aide spécialisée aux élèves en difficulté (RASED), afin de mieux utiliser le potentiel des maîtres spécialisés dont la finalité est la prise en charge de la grande difficulté scolaire quand celle-ci s'avère durable. Il s'agit, en effet, de garantir la complémentarité entre l'aide personnalisée et l'aide spécialisée, certains élèves relevant successivement, voire concomitamment, des deux dispositifs. Il est donc impératif que ces derniers s'articulent parfaitement.

Dès la rentrée 2009, 1500 maîtres des RASED, titulaires de l'option E ou G du CAPSAIS-CAPA-SH, seront affectés, en tant que maîtres surnuméraires, sur un poste spécialisé pour exercer leurs missions dans une ou deux écoles concentrant un niveau nombre élevé d'élèves en difficulté relevant de l'aide personnalisée et/ou de l'aide spécialisée.

Ces maîtres spécialisés apporteront leur expertise à l'équipe enseignante de l'école, dans le cadre des cycles. Ils seront le lien privilégié avec les membres du RASED ayant une autre spécialité, notamment dans le cadre du temps consacré à la coordination et à la synthèse. Conformément à leur mission, ils peuvent être présents dans la classe, au moment des activités collectives, afin de pouvoir observer les élèves en difficulté lors de tâches scolaires et leur apporter une aide adaptée. Ils contribuent en tant que de besoin à l'aide personnalisée ainsi qu'à la définition des programmes personnalisés de réussite éducative. Ils peuvent également prendre en charge individuellement un élève ou animer au sein de l'école des groupes d'aide spécialisée.

La diversité des modes d'intervention de ces maîtres spécialisés doit être adaptée aux élèves qui en ont besoin. Toujours rattachés au réseau d'aide spécialisée, ils sont également membres à part entière de l'équipe enseignante de l'école ou des écoles dans lesquelles ils exercent leurs missions.

Les inspecteurs de l'éducation nationale veilleront, dans le cadre du pilotage du RASED, à ce que les missions confiées à ces maîtres spécialisés s'inscrivent dans une durée compatible avec les besoins constatés afin de garantir leur pleine efficacité conformément aux présentes orientations. Les modalités de mise en œuvre de ces aides spécialisées devront être inscrites explicitement dans le projet d'école.

## Et dans le Val d'Oise ?

**Ci-dessous figurent des éléments de CR des précédents groupe de travail (consultables sur le site). Le prochain groupe de travail se tiendra le mardi 10 mars.**

### 1) L'IA confirme les décisions annoncées.

L'IA confirme la suppression de 86 postes (E et G) sur les 293 dans le département : 43 postes seront fermés (essentiellement les postes vacants), 43 postes seront réimplantés **en surnombre** (« sédentarisés » dans des écoles ou groupe scolaire).

Les postes REP/ZEP ne seront pas touchés par les mesures liées aux suppressions ou « sédentarisation » des postes RASED.

### 2) Aucune précisions sur les missions pour les postes « sédentarisés »

L'IA indique que les compétences sur ces postes correspondront à celles des actuels maîtres E. Mais elle n'apporte aucune précision sur les missions des postes « sédentarisés ».

Lors de la réunion du 10 mars, le SNUipp 95 s'appuiera sur la note de service du ministère pour que ces postes soient bien définis dans le cadre des Rased, comme nous l'avions demandé précédemment.

### 3) Quelles conséquences pour le mouvement des personnels RASED ?

L'IA fait part de la volonté de prendre en considération toutes les situations individuelles des personnels. Dans certains cas elle proposera des solutions provisoires pour la rentrée prochaine avec la perspective d'une solution à titre définitif pour la rentrée suivante.

Propositions envisagées pour les collègues à titre définitif dont le poste serait supprimé :

1) AVANT le mouvement, un poste « sédentarisé » proche de leur lieu d'exercice (même circonscription ou proche ...) sera proposé à ces collègues. Les collègues qui acceptent ce nouveau poste seront nommés sur celui-ci à Titre Définitif avec maintien des points de stabilité...

2) Les collègues refusant le poste proposé bénéficieront d'une priorité au mouvement sur les postes E ou G (selon la spécialité).

Sur proposition du SNUipp, l'examen d'un maintien éventuel de la priorité pour le mouvement 2010 sera étudié.

Les actuels stagiaires CAPA-SH bénéficieront d'une forme de priorité absolue.

La décision de « protéger » les stagiaires CAPA-SH est compréhensible du point de vue de la formation et des engagements qui lui sont liés mais elle va générer des sentiments d'injustice chez les collègues touchés par les mesures de suppressions.

**Cette décision, comme les autres sont entièrement de la responsabilité de l'IA. Pour nous la seule façon de ne pas créer d'injustice est de maintenir les 86 postes de Rased sur le Val d'Oise. C'est dans ce sens que nous continuerons avec l'ensemble des enseignants et toute la communauté éducative à mener la bataille du maintien de tous les postes et le développement des RASED.**

